



**FEDERATION EUROPEENNE DES MEDECINS SALARIES
EUROPEAN FEDERATION OF SALARIED DOCTORS**

Registered Office/Siège
Social :
39, rue Victor Massé
F-75009 Paris/France
Tel. +33 1 48 78 80 41
Fax +33 1 40 82 98 95
<http://www.fems.net>

Presidency:
Dr. Claude Wetzel
Hôpitaux Universitaires
F-67098 Strasbourg/France
Tel +33 3 88 12 70 77 ou 76
Fax +33 3 88 12 70 74
claude.wetzel@chru-strasbourg.fr

Permanent Secretariat:
Mrs Brigitte Jencik
Rue de la Science, 41
B-1040 Brussels/Belgium
Tel. + 32 2 280 46 80
Fax + 32 2 280 47 80
e-mail: info@fems.net

Date :	13 mai 2007	Document F07-017_rev1 FR
Titre:	Règlement intérieur des dépenses FEMS	
Auteur:	Dr Maurizio Dal Maso, Dr Claude Wetzel	

<p>PROPOSITION DE REGLEMENT ADMINISTRATIF DES DEPENSES F.E.M.S.</p>
--

1) Budget Annuel

La gestion comptable de la F.E.M.S s'ouvre le 1er janvier et s'arrête le 31 décembre de chaque année. Le budget est partagé en chapitres. Le Bureau montre le 30 octobre de chaque année la voie sur laquelle le Trésorier prépare la première version du budget définitif qui doit être validée par le Bureau avant la fin de l'année.

Le Trésorier prépare le bilan de l'année échue, il le soumet à l'approbation du Bureau avant le 31 mars de chaque année et il le propose à l'examen des Commissaires aux Comptes Internes, pour être présenté à l'Assemblée Générale de printemps.

Le Trésorier rapporte périodiquement au Bureau des recettes et des dépenses.

Le Trésorier prépare le budget prévisionnel de l'année suivante et il le soumet à l'approbation du Bureau avant le 31 septembre de chaque année, pour être présenté à l'Assemblée Générale d'automne.

Si l'échéance ne pouvait pas être observée, le Trésorier peut effectuer uniquement les paiements courants en douzièmes des chapitres du budget précédent, jusqu'à l'approbation du budget prévisionnel.

2) Saisie des frais

Toutes les dépenses prévues doivent être saisies dans les différents chapitres du budget prévisionnel.

Les déplacements entre les articles de comptes n'ont pas besoin d'être approuvés, mais ils doivent être communiqués par le Trésorier au Bureau. Le Trésorier effectue les paiements, après accord préalable du Président, conformément aux Statuts et au présent Règlement Intérieur.

3) Achats

Les dépenses courantes sont autorisées directement par le Trésorier, après avoir eu l'approbation du Président, conformément aux Statuts.

4) Remboursements des frais

Ils dépendent du budget:

- a) les remboursements des frais de représentation et frais de mission du Président et des autres membres du Bureau,
- b) les délégués ou les délégations uniquement si ils sont en mission, autorisée par le Bureau.

5) Modalité de remboursement

Les demandes de remboursement doivent être envoyées au Trésorier, signées et avec toute la documentation originale des frais, avec la date, le lieu et le motif du déplacement.

Les remboursements seront effectués suivant les paramètres suivants:

- voyages en voiture: kilomètres (0,40 €/km) –parking – péages autoroute,
- voyages en train: billet de première avec ou sans supplément, y compris le wagon-lit,
- voyages en avion: billet classe économique + agence de voyages
- hôtel: chambre + petit déjeuner
- restaurant
- menus frais sans justificatif (journaux, pourboire, etc) ils seront remboursés à hauteur de € 5.00 par jour

6) Mesure de sauvegarde

Les frais non prévus dans ce règlement, seront soumis à la décision du Bureau.

PLAN DES COMPTES

CAISSE	Caisse du président Caisse du trésorier
BANQUE	Crédit du nord
CREDIT DIVERS	Crédit divers
FONDS DE RESERVE	Fonds de réserve
PATRIMOINE NET	Patrimoine net Budget d'ouverture
RESULTAT PATRIMONIAL	Crédit – déficit patrimonial
COTISATION	Versements
ACTIVITE SYNDICAL	Edition-Vente de publication Vente de page web
RECETTES DIFFERENTES	Recettes différentes
BENEFICES FINANCIERS	Intérêts à recevoir
AVANCE ET RISTOURNE	Remboursement d'avance de association Remboursement d'avance de tiers Remboursement
FRAIS GESTIONNAIRES D'AMMINISTRATION DE FIRENZE	Articles de bureau Frais postaux Expédition Frais d'impression Traductions Divers
FRAIS GESTIONNAIRES DU SECRETARIAT DE BRUXELLES
COMMUNICATION	Matériel publicitaire Titanium Site web FEMS
EQUIPEMENTS ET DECORATIONS	Equipements Frais d'entretien
CONGRES ET REUNION	Frais généraux Remboursement pour les invités Remboursement hôte

ORGANES STATUTAIRES

Assemblée générale
Bureau
Conseil autres associations européennes
Réunion commission européenne
Commissaires aux comptes

FONCTION NATIONAL

Président
Vice-président
2 vice-présidents
Secrétaire général
Secrétaire adjoint
Trésorier
Budget président Bruxelles
Budget trésorier Firenze
Frais indivisible et de représentation

CHARGES FINANCIERES

Frais et commissions bancaires
Intérêt passif
Timbres

PUBLICATIONS

Abonnements et achats
Edition

VIREMENTS ET AVANCES

Avances vers les régions
Avances vers tiers
Compte d'ordre

CONSULTATIONS

Frais légaux
Consultations et charges professionnelles
Assistances occasionnelles
Remboursements frais experts
Revenu d'acompte

RESULTAT ECONOMIQUE

Crédit-déficit économique